



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1768**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Avenue des Monts d'Or - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1768**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Avenue des Monts d'Or - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie relatif à l'aménagement de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny.

L'avenue des Monts d'Or est un axe important permettant l'accès au centre de La Tour de Salvagny. Ce projet se connecte avec la liaison autoroutière A89/A6 (mise en service fin 2017) pour laquelle les autoroutes Paris Rhin-Rhône (APRR) restructurent considérablement le domaine routier en jonction avec l'avenue des Monts d'Or en entrée de ville. Le gabarit de l'avenue des Monts d'Or n'étant plus adapté aux nouveaux usages (accès de la ZAC, cheminements piétons, groupe scolaire, entrée de ville en zone 30, etc.), le projet consiste à aménager sur un linéaire de 630 mètres l'avenue des Monts d'Or en tant que voie d'entrée de ville. Il permettra également la desserte d'une partie de la ZAC du Contal et de l'école Notre Dame des Charmilles.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Par délibération du Conseil n° 2017-1752 du 6 mars 2017, la Métropole de Lyon a voté une individualisation totale d'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 330 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P09O5331.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny - travaux de voirie.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur a choisi l'offre de l'Entreprise Axima Centre pour un montant de 425 505 € HT, soit 510 606 € TTC.

L'acheteur, par décision du 15 mai 2017, a décidé l'attribution du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie relatif à l'aménagement de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny et tous les actes y afférents avec l'Entreprise Axima Centre pour un montant de 425 505 €HT, soit 510 606 €TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie , individualisée en totalité sur l'opération n° 0P09O5331, le 6 mars 2017 pour la somme de 1 330 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant total à payer en 2017 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.